

à la conversion, env. 416 livres en cuivre⁷.

Dans les conditions du II s. av.J.-C., 500 deniers par personne, obtenus au cours de la vente de 1 200 prisonniers romains au début de la guerre macédonienne, est presque généralement reconnu comme le prix d'achat normal d'un esclave sur le marché. L'estimation de Caton ne s'en écarte pas; dans son opinion, le prix d'un esclave revenait à 300 drachmes, quoique exerçant la fonction de censeur, il frappait d'une taxe de luxe, tous ceux qui achetaient des esclaves de moins de vingt ans au prix dépassant la somme de 10 000 asses⁸, soit un peu moins de 9 mines.

Dès la fin de la deuxième guerre punique le prix d'un modius de blé s'approchait à 4 asses. Les données inférieures /2 asses/ se reportent aux années 200-196 av.J.-C. et restent liés à une augmentation des fournitures de blé en provenance de Sicile⁹. Les valeurs mentionnées par Polybe et Athénée pour la Lusitanie et pour la vallée du Pô, à savoir, 9 et 4 oboles pour un médimne sicilien de blé, soit probablement 2,5 et 1,1 as pour un modius, ainsi que 1 drachme et 2 oboles pour un médimne sicilien d'orge, soit 1,6 et 0,5 as pour un modius, passaient en son temps, pour basses et étaient éloignées du niveau de prix dans les autres régions de l'Italie¹⁰. De la vallée du Pô provient aussi la valeur à peine 2 oboles et de la Lusitanie - plus utile, 1 drachme pour un metrète de vin de variété commune, c'est-à-dire 0,05 et 2 asses pour un setier¹¹; en Egypte dans le même temps un keramion de vin coûtait env. 3,5 drachmes¹². A son tour l'huile est évoquée par Caton, lequel accepte 2 asses pour une livre, tandis que p.ex. sur l'île Delos on payait de 12 à 20 drachmes pour un metrète¹³.

Du I s. av.J.-C. viennent uniquement deux prix d'esclaves cités par Cicéron; il a payé 1 000 sesterces pour un acteur débutant et 150 deniers pour une jeune servante¹⁴. Dans le cas du blé, les prix pour un modius en Asie et en Sicile oscillaient, entre 2 et 3 sesterces, lorsque 3 1/2 et 4 sesterces Cicéron traite à l'appui des dispositions du sénat comme prix officiels. Il s'agit ici des valeurs approchées de celles au I s. ap.J.-C. Les autres citations, c'est-à-dire 6 1/3 asses pour un modius